

# BESOIN D'UN COUP DE POUCE POUR INVESTIR DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ?



JUSQU'À  
**25 000 €**  
DE SUBVENTION



**Les accidents du travail et maladies professionnelles affectent la santé de vos salariés, entraînent des absences et une désorganisation de votre activité.**

L'Assurance Maladie – Risques professionnels propose des Subventions Prévention TPE aux entreprises du secteur de l'aide et soins à la personne de moins de 50 salariés pour faciliter l'investissement dans des solutions adaptées aux risques majeurs du secteur (manutentions manuelles, chutes).

**Pour demander votre subvention, rendez-vous sur [ameli.fr/entreprise](https://ameli.fr/entreprise)**